



2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Séance du 6 novembre 2018

N° 2018-103 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 30 octobre 2018

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2018-51 du 10 juillet 2018 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du château Ségure. Cette délibération ne comportait pas le numéro de parcelle, précision exigée par le notaire.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose aux membres du bureau communautaire d'approuver l'acquisition du château Ségure dont le numéro de parcelle est le AD 204.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente moyennant le prix de 280 000 € pour la parcelle n° AD 204 sur la commune de Arreau ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

OBJET : Acquisition du château Ségure

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU